

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

**COMPTE RENDU  
COMITE SYNDICAL**

Séance du 20 octobre 2021

Date de convocation : 6 octobre 2021

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 24

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix : 15 + 4 pouvoirs

Nombre de délégués syndicaux absents : 9

Nombre de votants : 15 + 4 pouvoirs

L'an deux mille vingt et un, le vingt octobre à 17 heures, le Comité Syndical du PETR Cœur des Hauts de France, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de communes de Haute-Somme, 23 rue de l'Europe à Péronne sous la présidence de Philippe CHEVAL,

Membres présents avec voix délibératives :

- **CC de Haute Somme** : Jean-Marie Blondelle, Maryse Fagot, Eric François, Jean Dominique Payen, Fabrice Tricotet, Jacques Vanoye, Marie Ange Lecocq, Jean Michel Martin
- **CC de l'Est de la Somme** : Frédéric Demule, Eric Legrand, José Rioja, Jean Marc Wissocq, Hervé Frizon
- **CC Terre de Picardie** : Gérard Caron, Alain Cauchois, Philippe Cheval, Bruno Eteve, Annick Maréchal
- 

Titulaires absents excusés : Thierry Lineatte

Etaient également présents sans voix délibérative : Pierre Barbier, Alain Lesage, François Laloï

Secrétaire de séance : Jean-Marie Blondelle

**Ordre jour:**

**Administration générale :**

- Débat d'Orientation Budgétaire – exercice 2022
- Validation du Plan de formation 2022
- Suppression de postes
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Décision modificative - Budget principal
- Décision modificative - Budget ADS

**Aménagement du territoire :**

- Adoption du Plan de paysage

**Culture / Patrimoine :**

- Charte d'adhésion au réseau de lecture publique
- Bibliothèque : règles de prêt
- Demande de subvention Leader pour le Pays d'Art et d'Histoire

**Questions diverses**

**Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Monsieur Jean Marie Blondelle est élu secrétaire de séance à l'unanimité

\*\*\*\*\*

Les membres du comité syndical ont été destinataires du procès-verbal de la séance du comité syndical du 23 juin 2021. Aucune remarque n'est aujourd'hui formulée quant à son contenu. Le procès-verbal est validé à l'unanimité des présents.

\*\*\*\*\*

## 1 - Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) doit permettre aux élus locaux d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de l'établissement public mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir. Le rapport a été envoyé à chacun des membres du comité.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité, prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2022 dont une synthèse est annexée au procès-verbal.

## 2 - Validation du Plan de formation 2022

Le plan de formation concerne l'ensemble des agents titulaires, stagiaires et contractuels. Il est établi en concertation avec les agents au vu, d'une part, des opérations dont le PETR est chargé et, d'autre part, des évolutions législatives et réglementaires.

Les formations seront organisées par le CNFPT. D'autres organismes pourront être sollicités sous réserve :

- . d'une nécessité absolue de formation pour l'exercice des fonctions des agents concernés
- . que le CNFPT ne soit pas en mesure de proposer les mêmes formations
- . de crédits suffisants inscrits au budget

Les thématiques du plan de formation 2022 :

SERVICES CONCERNES	THEMES DES FORMATIONS CNFPT
Administratif	La communication interne et externe – Formalismes administratifs
Gestion	Perfectionnement en procédure de marchés publics – Outils de gestion
GAL	Fonds européens
Culture et Patrimoine	Evaluation des politiques culturelles – Les besoins et pratiques du public – Le mécénat – Gestion des équipements culturels – Formation dans le cadre de la lecture publique / bibliothèques – Politique culturelle, démarche de projet, fonction diagnostic
Urbanisme	Perfectionnement / instruction des autorisations d'urbanisme
Environnement	Toute formation en lien avec la démarche PCAET

Il est précisé qu'il revient à l'agent concerné de solliciter l'accord du Directeur et du Président pour valider l'inscription à la formation (au travers du bulletin d'inscription ad hoc). Le bulletin est ensuite transmis au service « gestion » pour finaliser l'inscription.

En plus des formations identifiées, les demandes de préparations aux concours et examens de la Fonction Publique Territoriale, seront examinées attentivement par l'autorité territoriale.

Les agents pourront par ailleurs se rendre aux journées d'actualité organisées par le CNFPT lorsque celles-ci seront en lien direct avec leurs missions.

Le programme de formation pourra au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins du PETR et aux sollicitations des agents.

Les demandes au titre du CPF seront étudiées par le supérieur hiérarchique. L'avis sera donné par l'autorité territoriale, dans le respect de la délibération portant sur le CPF et dans la limite des crédits disponibles.

Le plan de formation 2021 a obtenu l'avis favorable du Comité Technique du 5 octobre 2021.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité adopte les priorités du plan de formation 2022. Les crédits nécessaires au budget 2022 seront inscrits en cas de besoin.

### 3 - Suppression de postes

Vu les avis favorables du Comité Technique en date du 7 septembre 2021, il convient de supprimer des postes non pourvus :

- . Coordinateur Contrat Local de Santé : attaché, 17h30 hebdomadaire
- . Responsable Administrative et Financière : Rédacteur principal de 1ère classe : 35h00 hebdomadaire
- . Chargé(e) de mission Economie : 35h00 hebdomadaire

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la suppression des postes.

### 4 - Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe

Compte tenu du fait que le PETR est chargé de l'application du droit du sol sur son territoire et qu'il doit en assurer la gestion et l'animation, il est proposé la création un emploi d'instructeur(trice) de l'application du droit du sol, pour un agent en cours de recrutement au grade d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe. Celui-ci remplace un agent qui s'occupe désormais du PCAET. La durée moyenne hebdomadaire de service afférente à l'emploi est de 35 heures. Les missions sont :

- Instruire les demandes d'autorisation d'occupation et d'utilisation du sol au regard des documents d'urbanisme des communes concernées : recevabilité des dossiers, analyse réglementaire des projets, synthèse des avis, proposition de décision ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

- Accueillir, conseiller, informer et orienter les maîtres d'ouvrages de tous types (professionnels comme particuliers) notamment sur les démarches et procédures à suivre, les obligations et les documents nécessaires ;
  - Coopérer avec les personnes publiques, services, commissions dont l'avis est requis pour l'instruction (Architecte des Bâtiments de France, Commission sécurité et accessibilité, etc.) ;
  - Se déplacer dans les communes concernées pour l'instruction, vérifier et contrôler la conformité des constructions et des aménagements avec les autorisations délivrées.
- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la création du poste.

**5 - Mise à jour du tableau des effectifs**

Au regard de la création de poste précédemment évoquée, il convient de modifier le tableau des effectifs et d'inscrire ce poste. Par ailleurs, certains postes sont à supprimer : chargé de mission Pays d'art et d'histoire, chargé de mission économie (ex ESS), coordinateur CLS à mi-temps, responsable administrative et financière.

Le tableau des effectifs permanents de la collectivité à compter du 20 Octobre 2021 se présente comme suit

Cat.	Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
<b>Filière administrative</b>			
A	<b>Attaché Territorial</b>	Attaché	10 TC
C	<b>Adjoint administratif</b>	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2 TC
		Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2 TC
		Adjoint Administratif	1TC
<b>Filière Culturelle</b>			
A	<b>Bibliothécaire territorial</b>	Bibliothécaire	1TC
B	<b>Assistant de conservation du patrimoine</b>	Assistant de conservation	1 TC

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve le tableau de effectifs.

**6 - Décision modificative - Budget principal**

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un logiciel d'urbanisme, sous forme d'une licence renouvelable annuellement, afin de qualifier les friches du territoire (caractéristiques mutables) dans le cadre des objectifs du SCOT de limitation de l'artificialisation des sols et de l'arrivée d'un Etablissement Public Foncier, il est proposé les montants suivants à la demande modificative :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Montant BS	Fonction	Propositions	Montant total (BS + DM)
65	6512	0.00	01	<b>3 960.00 €</b>	3 960.00 €

**RECAPITULATIF BS / DM en fonctionnement**

	Rappel BS	Vote DM	CUMUL
DEPENSES	1 060 593.00 €	3 960.00 €	1 064 553.00 €
RECETTES	1 214 178.25 €	0.00 €	1 214 178.25 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la demande modificative de budget.

**7 - Décision modificative - Budget ADS**

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un logiciel d'instruction du droit du sol, sous forme d'une licence renouvelable annuellement, dans le cadre de la dématérialisation imposé par l'Etat, il est proposé les montants suivants à la demande modificative :

**SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Montant BS	Propositions ajout	Montant total (DM)
65	6512	100.00	<b>8 668.00 €</b>	15 754.00 €
011	6184	0.00	<b>3 456.00 €</b>	
011	6288	1500.00	<b>3 630.00 €</b>	

**RECAPITULATIF BS / DM en fonctionnement**

	Rappel BS	Vote DM	CUMUL
DEPENSES	108 038.00 €	15 754.00 €	123 792.00 €
RECETTES	187 031.68 €	0.00 €	187 031.68 €

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la demande modificative de budget.

**8 - Adoption du Plan de paysage**

**Le contexte :**

Fort de son potentiel paysager et du souhait de le préserver, le PETR Cœur des Hauts-de-France a initié une démarche visant à élaborer son Plan de Paysage en répondant et en étant lauréat d'un appel à projet de 2017 lancé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Une convention a été signée avec la DREAL le 5 juin 2018 afin de fixer les attendus. La DREAL participe financièrement, ainsi que le LEADER GAL. Dans la continuité, le PETR a lancé un appel d'offres et a retenu la candidature du cabinet d'études SEED.

Le Plan de Paysage résulte d'une volonté politique de préserver et valoriser des éléments paysagers identitaires du territoire. Il s'agit d'une démarche volontaire permettant de considérer le paysage comme une ressource et un levier de l'aménagement et de l'attractivité du territoire.

**Elaboration du Plan de Paysage :**

Bien que non opposable, le Plan de Paysage est pris en compte dans les PLUi qui sont en cours d'élaboration au niveau des trois Communautés de Communes.

L'élaboration du Plan de Paysage a été déclinée en trois étapes :

1. **Phase diagnostic** : état des lieux du territoire validé en octobre 2019. Ainsi, un dispositif mobile a été à la rencontre des habitants sur plusieurs communes et Sylvain BLOND a parcouru l'ensemble des communes à vélo pour la constitution du diagnostic avec la création d'une photothèque. Un document de 160 pages a été rédigé ;
2. **Orientations** : des Objectifs de Qualité Paysagère (OQP) ont été validés en novembre 2020 et sont déclinés dans un programme d'actions. Un document liste les OQP ;
3. **Fiches actions** : 28 fiches, dont 4 générales et 24 thématiques, ont été finalisées en septembre 2021. Les fiches thématiques sont réparties en 5 grands items :
  - Paysage Naturel : 5 fiches ;
  - Paysage Village : 5 fiches ;

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

- Paysage Patrimoine : 5 fiches ;
- Paysage de Production : 4 fiches ;
- Paysage de Traverse : 5 fiches.

Ce Plan de Paysage est une co-construction, fruit d'une forte concertation, qui s'est déroulée en deux phases :

- une première phase durant le diagnostic avec, notamment, l'utilisation d'une caravane qui a été à la rencontre des habitants ;
- une deuxième phase pour la rédaction des OQP et des fiches actions avec, entre autres :
  - 10 ateliers thématiques organisés dans différentes communes et regroupant des élus, institutions, associations et habitants ;
  - 3 ateliers juniors dans des centres de loisirs ;
  - un concours d'idées à destination des étudiants de la Région.

Aussi, des guides méthodologiques ont été édités :

- ➔ Guide pour la prise en compte du Plan de Paysage dans les documents d'urbanisme ;
- ➔ Guide pour la prise en compte du Plan de Paysage au sujet des trames vertes et bleues.

Les fiches thématiques seront imprimées et remises à l'ensemble des partenaires, dont les Communautés de Communes et les communes, en octobre 2021.

**Et demain... :**

Cette fin d'élaboration va laisser place à une phase de mise en œuvre. Dans cette optique, un accompagnement par un paysagiste-concepteur serait pertinent. Ce dernier aura pour mission, entre autres, d'épauler le PETR dans ses discussions autour du Canal Seine-Nord Europe avec la Société de Projet, de promouvoir le Plan de Paysage avec les fiches thématiques, d'aider les éventuels acteurs à initier des projets de préservation et/ou valorisation d'éléments paysagers et d'accompagner les Communautés de Communes pour l'intégration du Plan de Paysage dans leurs PLUi.

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide le plan de paysage.

**9 - Charte d'adhésion au réseau de lecture publique**

A l'issue de l'étude sur l'offre de lecture publique réalisée en 2018, le PETR s'est engagé le 23 octobre 2020, au travers d'une convention tripartite avec l'Etat (Drac Hauts-de-France) et le Département de la Somme, dans un Contrat Territoire Lecture 2020-2022.

Celui-ci formalise l'ambition du PETR de structurer et d'animer le réseau de lecture publique à l'échelle des huit bibliothèques-médiathèques constitutives du territoire.

Aussi, et afin de formaliser l'engagement des décideurs (communes ou EPCI) en faveur du livre et de la lecture et de préciser les modes de gouvernance, l'adoption d'une Convention d'adhésion au réseau de lecture publique est aujourd'hui nécessaire. Celle-ci a été présentée et validée en mars 2021 par les élus des collectivités disposant d'un équipement de lecture publique sur leur territoire.

La présente convention a pour objectif de définir les modalités d'accès au fonctionnement en réseau des bibliothèques – médiathèques présentes sur le territoire du PETR. Elle favorisera en outre la valorisation des projets portés sur le territoire.

Elle a pour objet de préciser les conditions d'adhésion au réseau et entend expliciter son fonctionnement et les modalités de déploiement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB), de son hébergement et de sa maintenance dans le cadre du réseau des bibliothèques-médiathèques du territoire du PETR.

Enfin, la notion de réseau suppose l'acceptation d'un travail en commun, à la fois par les professionnels et les élus en charge de la lecture Publique du territoire. Par conséquent, l'adhésion au réseau engage le principe de participation active aux temps de travail qui sont dédiés à l'élaboration puis au fonctionnement de celui-ci.

\*

- ✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide la convention.

#### **10 - Bibliothèque : règles de prêt**

L'informatisation en réseau des 8 Bibliothèques-médiathèques présentes sur le territoire du PETR sera effective en janvier 2022 avec l'installation en cours d'un logiciel unique de gestion de bibliothèque (SIGB) dans chacun des équipements de lecture publique. Elle s'accompagnera de la mise en place d'un portail documentaire dédié avec un accès au catalogue qui sera désormais commun et l'instauration d'une carte unique de lecteur.

Aujourd'hui, en plus de la mise en place de pratiques professionnelles communes et d'une gestion harmonisée des collections, la mise en réseau nécessite d'harmoniser les tarifs et les modalités d'emprunt afin de permettre à l'utilisateur d'emprunter indistinctement dans chacune des bibliothèques-médiathèques du territoire, et de lui faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre documentaire et aux services.

Les tarifs et les modalités d'emprunts actuellement en vigueur sont aujourd'hui différenciés, le coût de l'adhésion allant de 3 € pour les lecteurs inscrits à la Bibliothèque de Monchy-Lagache à 20 € pour les familles extérieures inscrites à Nesle. Les tarifs d'adhésions demeurent à l'échelle du territoire peu élevés et la gratuité est déjà effective au sein des bibliothèques de Combles et de Roisel. Une seule médiathèque propose un abonnement famille (Nesle) et la gratuité pour les moins de 18 ans est appliquée dans 7 bibliothèques-médiathèques sur 8.

## PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Par leurs missions, les bibliothèques interviennent sur des champs de compétences variés : formation, information, lecture publique, conservation, loisirs et diffusion culturelle. Ce sont également des lieux de sociabilité, ouverts à tous, offrant des occasions de travail, de détente et de rencontre.

Avec un pourcentage d'inscrits de 5,2 % (3 600 inscrits actifs en 2020), les 8 bibliothèques-médiathèque présentes sur le territoire du PETR sont en deçà de la moyenne nationale située à 12 % sur un territoire équivalent en nombre d'habitants. Depuis quelques années, un mouvement en faveur de la gratuité en bibliothèque s'est opéré en France et se développe sur le département de la Somme à l'occasion d'une prise de compétence Lecture publique ou d'un projet de mise en réseau des bibliothèques-médiathèques au sein des Communautés de Communes. Aujourd'hui, les nombreuses bibliothèques qui ont fait le pari de la gratuité ont vu leur fréquentation augmenter de manière significative.

La faible part des recettes engendrées par les inscriptions payantes ne saurait constituer un frein à la gratuité : elles sont de l'ordre de 1 à 2% en moyenne à l'échelle nationale. A titre d'exemple, pour la Médiathèque intercommunale de l'Est de la Somme, la somme perçue est de 3 460 € à l'année, soit une part très faible rapportée au coût de fonctionnement annuel.

La gratuité pour tous a pour premier objectif d'augmenter le nombre d'inscriptions à la bibliothèque, de la faire connaître et d'en accroître sa fréquentation.

La gratuité est un symbole politique fort : symbole d'égalité de l'accès à la culture, au savoir, aux loisirs pour tous, quels que soient les revenus ou le milieu social des usagers.

- Les avantages de la gratuité et de la carte unique :

- Assurer l'égalité d'accès à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du territoire.
- Permettre une gestion simplifiée des adhérents au sein d'une base unique (1 seul et même fichier lecteurs et des paramétrages de prêt communs).
- Favoriser le prêt de documents et la mobilité des usagers sur l'ensemble du territoire.
- Rendre lisibles et accessibles les conditions d'accès à l'offre documentaire et aux services.
- Supprimer les frais et le temps de gestion au profit du temps accordé à la médiation et l'accueil des publics.

La mise en réseau avec l'instauration de la carte unique de lecteur induit des règles communes en matière de conditions et modalités de prêt.

Les quotas et la durée de prêt des documents présentent aujourd'hui des disparités. Cela s'explique par des volumes de collections qui diffèrent d'une bibliothèque à l'autre en raison de leur taille et de la population à desservir. Le nombre de documents empruntables autorisé étant actuellement de 12 documents par lecteur inscrit à Chaulnes ou Rosières-en-Santerre, de 15 documents à Ham, contre 3 documents à Roisel ou 5 à Monchy-Lagache.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE

Département de la Somme

Arrondissement de Péronne

Avec l'instauration de la carte unique, l'accès des usagers à l'ensemble des bibliothèques-médiathèques du territoire et la circulation à court terme des documents d'une bibliothèque à l'autre, l'offre documentaire sera démultipliée.

Aussi, afin de faciliter la gestion de la circulation des documents (transactions de prêts et retours), de simplifier l'accessibilité des collections auprès du public mais aussi de lui permettre d'emprunter davantage de documents sur l'ensemble du réseau, il a été retenu les conditions d'emprunt suivantes :

> **15 Documents par carte (individuelle) pour une durée de 4 semaines** maximum tous supports confondus (excepté liseuse, tablette, lecteur audio : 1 seul support empruntable).

La mise en place d'un abonnement gratuit pour tous et partout : 15 documents pour 4 semaines maximum et un accès à l'ensemble des ressources numériques de la Bibliothèque Départementale permettra à de nombreux usagers de s'inscrire et d'accéder de façon optimale aux collections sans aucun frein financier.

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité valide les règles de prêt.

**11 - Demande de subvention Leader pour le Pays d'Art et d'Histoire**

Après passage en jury de la Commission Régionale des Patrimoines et de l'Architecture le 18 février 2021 approuvant à l'unanimité la labellisation Pays d'art et d'histoire pour le Santerre Haute Somme et l'avis favorable du préfet de région en date du 17 mai 2021, le Pays d'art et d'histoire Santerre Haute Somme est né.

La procédure de recrutement de l'animateur de l'architecture et du patrimoine – chef de projet Pays d'art et d'histoire - est en cours. Afin que ce projet puisse être mené selon les règles propres au label, le PETR Cœur des Hauts-de-France demande une subvention auprès de l'Europe au titre du FEADER Leader GAL (Groupe d'Actions Locales)

La demande de subvention commence le 1er juin 2021.

Parallèlement, le Pays d'art et d'histoire sera financé par la DRAC selon les termes de la convention à hauteur de 30% maximum pour la réalisation des projets.

C'est pourquoi au titre du LEADER, le PETR fait la demande de subvention suivante :

Dépenses		Recettes	
Projet Pays d'art et d'histoire Ingénierie incluse	200 000€	Leader plafond maximal	110 000€
		DRAC 25%	50 000€
		Reste à charge PETR 20 %	40 000€
<b>Totaux</b>	<b>200 000€</b>		<b>200 000€</b>

✓ Le Comité Syndical, à l'unanimité autorise la demande de subvention.

PETR CŒUR DES HAUTS DE FRANCE  
Département de la Somme  
Arrondissement de Péronne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Jean-Marie Blondelle  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'M' followed by a horizontal line extending to the right.

Philippe CHEVAL  
Président

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, overlapping pattern of lines that form the name 'Philippe CHEVAL'.